

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 13 décembre 2018 à 20 heures

Monsieur le Maire, Julien SCHICKLIN, ouvre la séance à 20 heures.

Présents : M. l'Adjoint, Serge ESTERMANN.

MM Serge GAISSER, Marlyse SCHAEFER, Fabien ROSENBLATT, Fabien WEIDER, Sophie GOEPFERT, Françoise BECK, Juliette SCHULTZ et Caroline DIETWILER.

Absents excusés : MM Nicolas RICHERDT, Michel MEYER, Renée OTT, Sylvie GOEPFERT et Margone BIRSINGER

Absent non excusé :

Procurations : M. MEYER à Mme BECK

Mme Sylvie GOEPFERT à M. ESTERMANN

Mme BIRSINGER à M. SCHICKLIN

M. RICHERDT à M. ROSENBLATT

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2018
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
 - 3.1 Examen des dossiers déposés
 - 3.2 Examen du projet de remembrement et du règlement de l'AFUA "rue de l'Eglise"
 - 3.3 Arrêt du projet de révision avec examen conjoint du PLU et bilan de la concertation
4. Affaires générales
 - 4.1 Révision des tarifs communaux pour l'année 2018
 - 4.2 Achat de terrain en vue de la création d'une voie verte
5. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers

Avant de commencer la séance, Monsieur SCHICKLIN informe les membres de l'assemblée d'un courrier recommandé à destination du Maire, dans lequel Mme Margone BIRSINGER souhaite démissionner de son poste d'adjointe au Maire et de conseillère municipale pour des raisons personnelles et souhaite le meilleur à l'équipe en place. Le conseil prend bonne note de la demande de Mme BIRSINGER et la remercie pour ses services à la commune.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2018 :

Ce compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports des délégués

Aucune réunion particulière à mentionner.

3. Urbanisme :

3.1 Examen des dossiers déposés

M Julien SCHICKLIN, présente les demandes déposées récemment :

- Certificat d'urbanisme d'information par Maître Alain WALD, Notaire – 6, rue de la Halle.
- Permis de construire par M. Pascal DISCH – rue des Vergers – Maison individuelle
- Déclaration de travaux par M. Fernand MARTIN – 16, rue des Acacias – Modification de fenêtre

3.2 Examen du projet de remembrement et du règlement de l'AFUA "rue de l'Eglise"

M SCHICKLIN rappelle que par décision du 23 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée regroupant les propriétaires de terrains localisés, lieudit « Hinter der Kirche ».

Après une enquête publique qui s'est déroulée entre le 10 juillet et le 1^{er} août 2017, Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse a autorisé par arrêté du 25 octobre 2017, la constitution de l'Association Foncière Urbaine Autorisée « Rue de l'Eglise » ayant pour objet le remembrement de terrains situés à MICHELBACH LE BAS au lieu-dit « Hinter der Kirche », section 2, 3 et 4.

A présent, l'AFUA sollicite l'avis de la commune de MICHELBAACH LE BAS sur le projet de remembrement, le principe d'aménagement des voies internes, ainsi que les prescriptions d'urbanisme propres à l'opération et le règlement.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2017, approuvant le principe de la création d'une AFUA regroupant les propriétaires de terrains localisés, lieudit « Hinter der Kirche »,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2017 autorisant la constitution de l'AFUA rue de l'Eglise,

Vu le plan de remembrement présenté par l'AFUA rue de l'Eglise,

Vu le règlement d'urbanisme présenté par l'AFUA,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. SCHICKLIN, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de remembrement de l'AFUA « rue de l'Eglise »,
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** quant au principe d'aménagement des voies internes,
- **APPROUVE** les prescriptions d'urbanisme propres à l'opération.

3.3 Arrêt du projet de révision avec examen conjoint du PLU et bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme a été mise en œuvre, et à quelle étape cette procédure se situe. Il rappelle les motifs de cette révision avec examen conjoint et présente le bilan de la concertation.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 06/12/18 prescrivant la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme actuellement opposable, arrêtant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu la phase de concertation menée en mairie du 06/12/18 au 13/12/18,

Vu le bilan de la concertation,

Vu le projet de révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **TIRE** le bilan de la concertation,
- **ARRETE** le projet de révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme,
- **PRECISE** que le projet de révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis :
 - aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration (articles L. 132-7, L. 132-9 et L. 132-10 du code de l'urbanisme).
 - aux autres personnes publiques pour avis obligatoire (articles R. 153-6 et L. 153-18 du code de l'urbanisme).
 - aux personnes publiques qui en ont fait la demande (articles L. 132-9 et L. 132-13 du code de l'urbanisme).
 - aux autres organismes ou associations en ayant fait la demande.
 - à l'autorité environnementale.

4 Affaires générales

4.1 Révision des tarifs communaux pour l'année 2019

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, il s'agit de réviser les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs ainsi :

- | | | | |
|---|---|-------------|-----------|
| - Cimetière : | Concession pour une tombe simple (2m2) 15 ans | : | 85 Euros |
| | Concession pour une tombe double (4m2) 15 ans | : | 190 Euros |
| | Emplacement au columbarium 15 ans | : | 300 Euros |
| - Extrait des registres d'Etat-Civil actes de plus de 100 ans : l'extrait | : | 22 Euros | |
| | la copie intégrale | : | 30 Euros |
| - Participation à l'assainissement collectif | : | 2 000 Euros | |
| - Location de matériel | : la chaise | : | 2 Euros |
| | la table | : | 6 Euros |

- Location des salles	:	Salle des fêtes sans cuisine :	370 Euros
		Salle des fêtes avec cuisine :	470 Euros
		Caution par location :	600 Euros
		Caution pour le nettoyage :	200 Euros

Les habitants de Michelbach-le-Bas bénéficient d'un abattement sur les locations de la salle de fêtes de 100-Euros

- Loyer mensuel pour les garages 24 rue de Blotzheim	:	40 Euros
--	---	----------

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à M le Maire pour l'application de cette décision

4.2 Achat de terrain en vue de la création d'une voie verte

Monsieur le Maire rappelle que les achats de terrains sont prévus avec tous les propriétaires fonciers.

Le prix de l'emprise foncière de la voie verte est fixé à : **1 600,00 € / l'are** suite aux discussions avec les propriétaires, l'arpentage est actuellement en cours. La commune acquiert 6,7 ares le long de la RD 12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le prix du terrain situé dans l'emprise à 1 600,00 € / l'are,
- **CHARGE** le cabinet notarial GREWIS-OBRINGER de HEGENHEIM d'établir les actes de ventes,
- **AUTORISE** le Maire à demander toutes les subventions liées aux travaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes relatifs à ces achats.

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti cadastré section 13 N°154, lieudit « Brunneleacker », d'une superficie de 627 m².

6. Divers

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont participé au Noël des aînés, ce moment festif et conviviale s'est parfaitement déroulé.

M. SCHICKLIN informe les conseillers de la dissolution de l'AFUA « rue des Vignes » ou de nombreuses maisons sont en construction.

Dans le cadre de la prestation de Saint Nicolas de M. BLIND lors de la fête de Noël des aînés, la commune de Michelbach-le-Bas procède à un don de 150 € à l'IME de Bartenheim, l'ensemble des conseillers est favorable à ce don.

M. SCHICKLIN rappelle les travaux d'isolation du toit de l'église du village, la fabrique de l'Eglise participe à hauteur de 6 000 € au montant des travaux. Le conseil municipal remercie chaleureusement les bénévoles du chantier.

Avant de clore la séance M. le Maire souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous les membres de l'assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.